

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mercredi 22 Février 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 002960

Direction générale
des services -
Procès-verbal du
Conseil Municipal du
31 janvier 2023

Affiché le :

Le Mercredi 22 Février 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Date et l'heure de la séance : Mardi 31 Janvier 2023 à 19h00.

Nom du Président de séance : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.

Membres du conseil municipal présents :

Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal),

Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

Membres du conseil municipal représentés :

Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

Absents :

Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal).

Absents excusés : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

Secrétaire de séance : M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	27
Absents représentés	2
Absents	3
Absents excusés	1

Ordre du jour de la séance :

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 décembre 2022.
2. Direction générale des services - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain 2021-2026.
3. Direction générale des services - Motion pour déplorer la présence d'un panneau inesthétique Avenue Victor HUGO.
4. Direction des affaires culturelles - Convention avec la CCPAL pour la mutualisation du Prêt Numérique en Bibliothèque et des frais de fonctionnement du logiciel de gestion du réseau des médiathèques du Calavon.
5. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre l'association Le Goût de lire en pays d'Apt et la ville d'Apt pour l'accueil d'un auteur jeunesse, MALIKA DORAY.
6. Direction des affaires culturelles - Service patrimoine et musée - Demande de subvention DRAC pour la conservation-restauration du tableau de Jean Daret de la basilique Sainte-Anne.

7. Service des sports – Tarifs 2023.
8. Services techniques - Redéfinition du tracé du chemin de Bosque à APT (84400).
9. Urbanisme - Prise en charge par la SCI BORI d'un équipement propre de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Remboursement des frais engagés par la commune permettant l'attribution d'une autorisation d'urbanisme n° PC08400322A0074.
10. Ressources humaines - Création de poste.
11. Direction générale des services - Décisions rapportées.

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 06 décembre 2022.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M GIORGETTI apprécie que la motion concernant l'affaire du panneau qu'il a proposé lors du dernier conseil soit mise en délibération et présentée au Conseil d'aujourd'hui.					
M GIORGETTI évoque qu'il a voté contre la délibération à propos de la dérogation de la règle du repos dominical des salariés dans le commerce de détail de la Ville d'Apt et il demande que le procès-verbal et les votes soient modifiés.					
M GIORGETTI demande l'état d'avancement de la réflexion concernant les dérogations scolaires à l'échelle de la Communauté de Communes.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que cette question a été soulevée il y a 15 jours à la réunion de VP et une réunion de concertation sera organisée à ce sujet.					
Mme CELCE demande que sur le point n°4 le Conseil Municipal soit remplacé par Conseil Communautaire.					
Mme CELCE reviens sur la question qu'elle a posée concernant le point n° 19 sur le CLSPD et pour lequel elle n'a pas eu du retour.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que la réunion plénière du CLSPD est programmée et qu'un bilan sera fait à cette occasion. La date de la plénière n'est pas encore définie au vu de la charge de travail élevée causée par le déménagement des bâtiments au Saint Michel.					
Mme TAILLIER confirme que ce sujet a été abordé avec J. RICHARD qui est en train de fixer la date en fonction des disponibilités de tous les intervenants.					
Mme RIGOUARD remarque plusieurs coquilles dans le document et notamment précise qu'au point n°7 la Commune a un projet estimé à 2 milliards d'euros à la place de 2 millions.					
Mme ARNAUD-DELOY répond que ce sera corrigé.					
M ROLLAND s'interroge sur l'absence de plusieurs conseillers municipaux depuis longtemps et demande de l'information sur cette situation.					
Mme ARNAUD-DELOY remarque que ce n'est pas le sujet du débat, mais elle voudrait répondre quand même. En ce que concerne Mme BOVAS, elle ne vient pas à cause de son déménagement. M. SAIHI a des heures de travail qui ne correspondent pas aux heures des séances du conseil.					
M ROLLAND souligne que d'autres élus pourraient être volontaires et avoir envie de prendre ces places. Le Règlement d'intérieur indique qu'un élu est tenu de maintenir une régularité de présence.					
Mme ARNAUD-DELOY confirme que le sujet a été dit et entendu.					

2. Direction générale des services - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain 2021-2026.

Rapporteur :		M Jean AILLAUD			
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	27	Contre	0	Abstentions	2
				M Henri GIORGETTI Mme Céline CELCE	
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M GIORGETTI observe que la demande provient d'une société civile immobilière qui est une personne morale ce qui est impossible selon les textes règlementaires.					
M AILLAUD répond que c'est effectivement une SCI et que les services ont procédé aux vérifications requises.					
M FACQ précise que le dossier a été vérifié auprès des services de l'État et de l'ANAH qui ont donné leur accord.					

3. Direction générale des services - Motion pour déplorer la présence d'un panneau inesthétique Avenue Victor HUGO.

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme ARNAUD-DELOY remarque que le panneau a été scié.					
Mme CELCE précise que le panneau a été scié et que la plaque apposée sur la croix a été détérioré.					
M. CAUCHOIS rajoute que le sciage a été mal fait et présente une dangerosité pour les passants.					
Mme ARNAUD-DELOY précise que pour éviter tout accident mettant en cause la responsabilité de la Commune le reste du panneau sera coupé.					

4. Direction des affaires culturelles - Convention avec la CCPAL pour la mutualisation du Prêt Numérique en Bibliothèque et des frais de fonctionnement du logiciel de gestion du réseau des médiathèques du Calavon.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Mme RIGOUARD demande en quoi consiste les livres numériques					
M MAROS répond que la médiathèque d'Apt est équipée par des tablettes avec des livres numériques					

5. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre l'association Le Goût de lire en pays d'Apt et la ville d'Apt pour l'accueil d'un auteur jeunesse, MALIKA DORAY.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Mme RIGOUARD demande des précisions sur le décalage entre les chiffres figurants					

dans l'article n°2 de la convention et le budget prévisionnel qui implique l'intervention financière d'autres partenaires. Elle souhaite savoir si la facturation s'effectuera en plusieurs étapes.

M MAROS confirme qu'il y aura d'autres conventions après pour la suite de facturation.

6. Direction des affaires culturelles - Service patrimoine et musée – Demande de subventions auprès de la Région Sud PACA et de la DRAC pour la conservation-restauration du tableau de Jean Daret de la basilique Sainte-Anne

Rapporteur :	M Cédric MAROS				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M GIORGETTI voudrait savoir qu'elle est la suite donnée au rapport Kanju. Le rapport qui a été fait par un cabinet de conseil. Pourquoi un appel a été fait à un cabinet privé, combien cela a coûté et quelle suite va être donnée à ce rapport.					
M MAROS explique qu'il y a quelque année on s'est aperçu d'un manque de visibilité au niveau de la plupart des structures pouvant accompagner le territoire dans sa politique culturelle, parce qu'il n'y avait pas de projet défini. Auparavant la politique culturelle de territoire n'apparaissait que dans le cadre de compagnies d'artistes conventionnés ou de structures comme le musée, le conservatoire de musique ou la médiathèque. En tant que telles les politiques culturelles de la Municipalité et de l'Intercommunalité n'étaient pas visibles. Pour y remédier il a été conseillé de faire valider un projet culturel intercommunal. Il s'agit de pouvoir obtenir des accompagnements financiers pour lesquelles on ne pouvait pas postuler. Cette étude a pu rentrer dans le cadre du dispositif du projet « petite ville du demain ». Le coup de l'étude est de 45 milles euros et il est financé à 70 %. Ce cabinet a été choisi pour ses compétences.					
Mme ARNAUD-DELOY précise que dans le cadre de cette étude il y aura une réunion de travail le 1 ^{er} mars 2023.					
M GIORGETTI demande si la Commune et la Communauté de Communes n'avaient pas les moyens culturels et techniques pour établir ce genre de diagnostic.					
M MAROS répond que la sollicitation de ce cabinet n'était pas seulement pour faire un diagnostic car le diagnostic n'est qu'une étape préalable parmi toutes les autres étapes d'ingénierie culturelle et technique que nous ne possédons pas.					

7. Service des sports – Tarifs 2023.

Rapporteur :	M Yannick BONNET				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M CARMINATI demande si, pour tenir la buvette, le recrutement d'un professionnel est envisagé à la piscine de Viton pour remplacer les associations bénévoles.					
M BONNET répond que tous les ans les associations se proposent. Ça permet à ces associations d'avoir de la trésorerie.					
M SACCO cite l'exemple de Saint Saturnin lez Apt qui fait appel à un prestataire.					

8. Services techniques - Redéfinition du tracé du chemin de Bosque à APT (84400).

Rapporteur :	M Jean AILLAUD				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					

9. **Urbanisme - Prise en charge par la SCI BORI d'un équipement propre de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Remboursement des frais engagés par la commune permettant l'attribution d'une autorisation d'urbanisme n° PC08400322A0074.**

Rapporteur :	M Patrick ESPITALIER				
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					

10. **Ressources humaines - Création de poste.**

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin				Adopté.	
Pour	29	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					

11. **Direction générale des services - Décisions rapportées.**

Mme CELCE demande pourquoi la décision pour la révision du tarif communal des garages n'est pas votée alors que le changement des tarifs pour le sport a fait l'objet d'une délibération.

M FACQ répond que le changement des tarifs inférieurs de 10 % peut être validé par décision du Maire. Une délibération s'impose lorsqu'il y a création des nouveaux tarifs.

Question diverse.

1. M THEVENIEAU interroge Madame le Maire sur le Foyer Rustin, son avenir et sa vente éventuelle. M Dominique THEVENIEAU demande une confirmation que c'est le CCAS qui continue et continuera de gérer ce lieu.

Mme ARNAUD-DELOY répond que les négociations avec le repreneur potentiel, à savoir ENEAL, ont connu certains blocages courant 2022 (perspectives de rachats de plusieurs « foyers »). GDH (Grand Delta Habitat) nous a informé que les échanges ont repris depuis décembre 2022 avec un espoir d'accord courant février. Si tel est le cas, le Conseil d'Administration d'ENEAL et celui de GDH se positionneront au plus tôt fin mars 2023. Le CCAS continuera d'en assurer la gestion.

2. M ROLLAND demande l'état d'avancement du projet Charte Nature en Ville.

Mme LETTERON répond que la Charte sera réalisée durant le mandat. Actuellement l'absence d'un agent ne permet pas d'effectuer les ateliers participatifs et le projet de charte est suspendu. Mme LETTERON confirme qu'elle écrira à toutes les personnes concernées que le travail doit être organisé différemment en prenant en compte l'absence de l'agent qui en avait la charge.

3. Mme RIGOUARD pose une question au sujet de la tenue des commissions municipales :

« Dans le cadre de la vie municipale et du fonctionnement des instances issues du conseil, des commissions thématiques ont été instituées dès l'entrée en fonction de celui-ci. Si celles consacrées à l'urbanisme et grands travaux, aux finances se réunissent de manière régulière et nous permettent de suivre les dossiers en cours, d'autres comme la commission culture, celle des affaires scolaires, ou encore celle des sports et loisirs, se tiennent de manière plus irrégulière.

De fait, la dernière commission sport et loisir a été réunie en 2021. Aussi avons-nous énormément de mal à avoir un suivi sur le fonctionnement et les projets en cours. Actuellement, des dossiers de subventions sont déposés en mairie, le gymnase Guigou est en cours de rénovation ; nous n'avons aucune réunion prévue ni éléments de suivi de ces différents dossiers que ce soit de la part de l'adjoint en charge de cette délégation, et sous sa délégation, des services de sports. Comment alors disposer de perspectives à court, moyen et long terme ?

Au-delà de la situation spécifique de la commission sports et loisirs, ces différences de régularité rendent difficile pour les élus de suivre les dossiers en cours à l'exception des commissions citées en début de texte. Je vous demande donc, au nom de notre groupe Apt Terre d'actions, la possibilité d'élaborer un calendrier régulier et contraignant pour les commissions dont la tenue est de moins de 2 réunions par année civile. »

M. Yannick BONNET répond que la commission du sport se réunissait d'habitude une fois par an. Elle avait pris l'initiative de la création d'un tableau sur le calcul des subventions. Il précise que la personne qui devait s'en occuper ne l'a pas fait ce qui rend inutile la poursuite du travail en commission.

M. CARMINATTI va dans le sens de Monsieur Yannick BONNET et indique qu'un travail avait été effectué en commission et avait été adopté à l'unanimité. Il souligne que cette initiative n'a pas été terminée et manifeste son mécontentement.

Mme ARNAUD-DELOY promet que le nécessaire sera fait pour résoudre ce problème. Mme ARNAUD-DELOY rajoute que les adjoints font des commissions en fonction de la nécessité et de la charge dans leurs services.

M. MAROS précise que la commission de la culture n'a pas pu se réunir à cause d'une erreur technique. Elle sera réunie après le COPIL du Musée.

M. ROLLAND suggère l'établissement d'une régularité dans la tenue des commissions. Il relève que lors de la dernière réunion de la commission des finances son président était un peu seul en l'absence des autres élus de la majorité municipale.

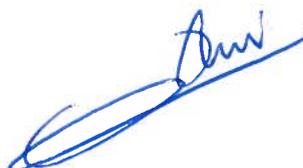
Mme TURC souligne que la commission des affaires scolaires ne peut pas se réunir plus de 2 fois par an et que cette fréquence apparaît suffisante bien que l'année dernière 3 commissions se soient tenues.

M. CARMINATTI souligne que l'avis de la commission est important.

Mme RIGOUARD explique que l'objet de sa question n'était pas de mettre en exergue celles qui ne se réunissaient pas. Il s'agissait de rappeler que les commissions constituent un outil pour travailler ensemble. Il s'agit de pouvoir faire vivre la démocratie du Conseil Municipal et avoir une possibilité de suivre les différents dossiers pour éclaircir les problématiques en amont et ne pas transformer le Conseil à un lieu où les questions-réponses qui auraient pu être traitées auparavant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nathan SAIHI



LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230222-002960-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2023